

Logiciel libre : L'analogie de la voiture

Le concept de logiciel libre n'étant pas toujours très simple à expliquer, la tentation est alors forte de lui trouver quelques comparaisons plus parlantes et signifiantes aux yeux du grand public.



La plus célèbre d'entre elles est la comparaison dite de la recette de cuisine. Selon le principe du libre, vous avez obtenu légalement cette recette par différentes sources (des revues, le bouche à oreille...), vous avez le droit de préparer cette recette à qui vous voulez et vous pouvez la modifier puis la redistribuer comme il vous plaît. Selon le principe du logiciel non libre, vous n'avez pas accès à la recette, mais uniquement au plat déjà fait, vous ne pouvez manger le plat que dans une seule cuisine, et personne d'autre que vous ne peut en manger. Quand bien même la recette serait fournie avec le plat, toute copie ou modification serait interdite^[1]

Nous vous proposons aujourd'hui une comparaison avec l'achat et l'utilisation d'une voiture^[2], que nous devons à Tal Schechter de la Free Software Foundation. Comparaison d'autant plus pertinente que, dans le monde automobile, l'électronique a pris désormais le pas sur la mécanique avec toutes les conséquences que cela implique sur la réparation, la garantie et le contrôle de la marque.

La comparaison avec une voiture

The car analogy

*Tal Schechter – 13 octobre 2009 – FSF.org
(Traduction Framalang : Kovalsky et Goofy)*

Et si nous comparions l'achat d'une nouvelle nouvelle voiture avec l'utilisation de logiciels non libres ? Même si l'exemple suivant peut sembler quelque peu tiré par les cheveux, c'est une très bonne analogie pour comprendre l'importance de la liberté des utilisateurs dans les logiciels.

Imaginez que vous voilà parti pour acheter une nouvelle voiture. Après avoir choisi une marque, vous allez chez le concessionnaire et commencez à regarder ce qu'on peut vous proposer. Vous vous décidez pour un modèle qui vous plaît, et le vendeur essaie de vous vendre toutes sortes de choses dont vous n'avez pas besoin, et d'autres qui vous laissent sceptique. Une sous-couche de peinture ? Est-ce bien nécessaire ? Après avoir signé un contrat avec le vendeur, vous avez vos clés en mains.

Vous avez refusé de payer pour l'usage du coffre. Comme il y a un coffre intégré, ils ont essayé de vous vendre l'option d'avoir une copie de la clé, « Je n'ai pas réellement besoin d'un coffre », pensez-vous. « Je l'ajouterai plus tard si j'en ai besoin »

En ouvrant la porte, vous trouvez une énorme pile de papiers attachés par une pince au siège avant. La première page dit « Merci d'avoir acheté cette nouvelle voiture PaLibre. Nous espérons que vous l'apprécierez pendant de nombreuses années à venir. En déverrouillant et en ouvrant la porte, vous avez implicitement accepté les termes de ce contrat. Merci de prendre le temps de lire la notice d'utilisation ». Outré, vous retournez au bureau du vendeur. « Qu'est ce que ça veut dire, que j'ai implicitement accepté les termes du contrat ?

Ne suis-je pas supposé lire le contrat avant de le signer ? ». Il vous répond que tout le monde trouve que le contrat est très ennuyeux, et que pour satisfaire pleinement la clientèle, on le signe à votre place. Satisfait de cette réponse, vous ramenez votre voiture flambant neuve à la maison.

Quelques mois passent sans aucun problème, et vous appréciez généralement votre voiture. Un jour, en conduisant, vous faites un saut sur l'autoroute. Vous aimez le son que fait votre voiture lorsque vous poussez un peu le moteur. Attendez une minute, vous ne semblez pas pouvoir aller à plus de 90 kms/heure ! Vous entendez une voix de synthèse qui vous dit : « À cause d'une mise à jour de sécurité du constructeur, vous ne pouvez pas dépasser 90 kms/heure. Bonne conduite ». Vous haussez les épaules et pensez, « Bon d'accord, c'est pour la sécurité. Ça pourrait être pire ». Vous prenez la sortie et rentrez chez vous.

Le matin suivant en allant au boulot, vous remarquez de drôles de bruits venant de sous le capot. Vous avez une amie qui s'y connaît en voiture, donc vous lui demandez si elle peut passer après le travail. Quand elle voit votre voiture, elle vous dit « Non. Je ne peux rien faire pour toi. C'est une de ces voitures PaLibres. Je ne peux même pas ouvrir le capot ».

Donc vous l'amenez chez votre garagiste, et il ne prend même pas la peine de vous faire payer un devis. « Désolé Monsieur. C'est une voiture PaLibre. Même si j'avais les bon outils, je ne pourrais pas déverrouiller le capot, et encore moins voir ce qui ne va pas. C'est contre la loi ». Estomaqué, vous retournez chez le concessionnaire pour demander « Quel est le problème? »

Après avoir attendu une éternité, finalement une employée du service après-vente appelle votre nom. Vous expliquez le bruit que fait la voiture et toutes les étapes que vous avez franchies pour essayer de la faire réparer. Elle explique que pour préserver la bonne image de PaLibre, ils ne laissent pas

n'importe qui s'occuper de leurs voitures. Vous devez avoir une formation et une accréditation. Vous demandez à voir le contrat que vous avez signé. Une des clauses précise que tout ajout de pièce détachée non-homologuée annulera la garantie. Vous demandez à l'employée à quoi cela s'applique, et elle vous explique que même repeindre votre voiture avec une couleur non approuvée par le concessionnaire supprimerait la garantie.

Votre voiture va au garage du concessionnaire. Ils vous font payer un devis, ainsi qu'une « surtaxe de licence de réparation homologuée ». Ils vous appellent pour que vous alliez récupérer votre voiture, et ils vous disent qu'il n'ont rien trouvé. Vous récupérez votre voiture, et elle continue à faire ce bruit désagréable. Vous demandez au garagiste qui vous répond « Oh, parfois les voitures PaLibres font ce bruit. Il n'y a pas à s'inquiéter ».

Même si l'histoire peut sembler ridicule, c'est exactement ce qu'il se passe lorsqu'une personne choisit d'utiliser un logiciel non libre. Vous choisissez le logiciel qui correspond le mieux à vos besoins, et parfois un vendeur vous aide. Vous acceptez un contrat que vous n'avez probablement pas lu, et parfois vous acceptez implicitement les termes d'utilisation du programme. Vous utilisez le logiciel. Cependant, vous pouvez utiliser le logiciel uniquement comme l'éditeur l'a autorisé (conduire dans notre comparaison). Quand le logiciel dysfonctionne, ou même lorsque vous voulez améliorer quelque chose, vous ne pouvez aller nulle part ailleurs que chez l'éditeur. Vous ne pouvez pas aller chez un ami qui s'y connaît en informatique. Vous ne pouvez pas demander à une autre entreprise de vous régler ça. Vous devez aller chez les développeurs. Lorsque vous leur expliquez votre problème, ils vous répondent peut-être « Nous ne pouvons pas faire ça pour vous ». Ils peuvent dire « On y pensera pour la prochaine version ». Il est plus probable encore qu'ils disent « C'est une fonctionnalité, il n'y a rien à réparer ».

Les logiciels libres, de leur côté, proclament les libertés des utilisateurs. Les logiciels libres sont définis ainsi : des logiciels que vous pouvez utiliser dans n'importe quel but (pour conduire, servir de presse-papier, d'objet d'art, etc.) ; des logiciels que vous avez la liberté d'étudier et de modifier si vous voulez, avec l'accès au code source (ouvrir le capot et regarder ce qu'il y a à l'intérieur, réparer et modifier de la façon dont vous l'entendez) ; des logiciels qui peuvent être redistribués ; des logiciels auxquels vous pouvez apporter des améliorations que vous pouvez publier (ajouter un événement sur le capot et un turbocompresseur, et mettre les plans de ce que vous avez fait sur votre site favori).

Nous n'acceptons pas les violations de nos libertés lorsque nous achetons une voiture, donc pourquoi devrions-nous le faire avec les logiciels ?

Notes

[1] Source Wikipédia.

[2] Crédit photo : Hamed Saber (Creative Commons By)